REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le 7 du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation: 31/08/2020

PRESENTS: MM ROUX Jean, DUMONT Michel, COUPAUD Cathy, LANNES Jean-Louis, DUPIELLET Françoise, FUSEAU Michaël, GARD Daniel, DOUCET Corine, MAGNOL Pierre, GARDERON Nahid, MARTIN Claude, VERSAUD Patrick, TRILLES Carine, HERR Severine, ROUSSEAU Michèle

ABSENTS EXCUSES:

DUPERRIN Marc qui donne pouvoir à M LANNES MOREAU Nathalie qui donne pouvoir à Mme DUPIELLET CHAZOT Nicolas qui donne pouvoir Mme DOUCET COVIAUX Christian qui donne pouvoir à M FUSEAU

SECRETAIRE: Michaël FUSEAU

ORDRE DU JOUR

- 1. BAIL ORTHOPHONISTES
- 2. APPEL D'OFFRES VOIRIE CHOIX ENTREPRISE
- DECISIONS MODIFICATIVES
- 4. AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC
- 5. DESIGNATION DELEGUE SDEEG, remplacement M. DUMONT
- GRAND CUBZAGUAIS, désignation d'un délégué COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
- 7. PERSONNEL COMMUNAL
- 8. CANTINE RPA
- 9. PANNEAU POCKET
- 10. Divers

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte les comptes rendus des 6 et 10/07/2020. Adoptés à l'unanimité.

Il souhaite faire rajouter à l'ordre du jour l'achat de la parcelle de M VIGE à PASCOULON. Le conseil accepte

Pierre MAGNOL souhaiterait que le conseil soit destinataire des comptes rendus des réunions d'adjoints. En réunion sont traitées les affaires courantes.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- -2/07/2020 Me VIOSSANGE SCI KLM ZH 417-420 ST URBAIN 908 M2 52 000 €
- -13/07/2020 Me SEPZ MOYA Cyril et COURTAZELLES B1031-1027-1022 3 LOTISSEMENT DES PAVILLONS 377 M2- 157 000 €
- -15/07/2020 Me BAUDERE THIERRY Maryse ZI 479-480 Route de St Urbain 1085 m2- 40 000 €
- -16/07/2020- Me DUPEYRON DUBOIS Sébastien ZK 177 Lotissement de Rabot 700m2 212500 €
- -22/07/2020 Me DAMBIER Philippe BODIN Michèle -B141-63 Rte de St Urbain 1102 m2 281 000 €
- -30/07/2020 Me PETIT SCI GRENIER ZN 399/412/549 ZA- 6771M2 1 250 000 €
- -6/08/2020 Me CETRE Sébastien PETIT Emilie -B1050P 337 Rue de l'Hôtel de ville 617m2 120 000 €
- -13/08/2020 Me HOUZELOT CORTICCHIATO- B68/956/957/958/959/960 291 Rue de l'Hôtel de bille 3751 m2 835 000 €
- -17/08/2020 Me SEPZ SOUET Romain/NEMETZ ZM 178 33 Chemin de Noblet 1185 m2 166 000 €

2020/79 -BAIL ORTHOPHONISTES

Le Maire informe le conseil qu'il a été saisi du départ d'Anne MICHEL du cabinet d'orthophonistes de PUGNAC au 30/09/2020 et qu'elle sera remplacée par Madame Sarah GUILLOT-ARNOUIL à partir du 1^{er} octobre 2020.

De ce fait, le bail signé le 27/06/2017 avec Mme FEDOU et Mme MICHEL sera annulé le 30/09/2020, le conseil municipal autorise le maire à rembourser la caution de 550 € après l'état des lieux.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer un nouveau bail au 1^{er} octobre 2020 avec Mme FEDOU et Mme GUILLOT-ARNOUIL pour une location au 40 Place de la Crèche moyennant un loyer de 570 €.

POUR 19

2020/80 -APPEL D'OFFRES VOIRIE - CHOIX ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé pour 2020 d'entreprendre des travaux de voirie et de revêtement. M LANNES présente le dossier

Le financement de ces opérations a été prévu au budget primitif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 17/07/ 2020 publié dans Haute Gironde,

Vu les offres déposées par les sociétés BOUCHER, MOTER et ATLANTIC ROUTE,

pour un montant des travaux s'élevant après négociation à :

- ENTREPRISE BOUCHER 96 676.80 € HT 116 012.16 € TTC
- MOTER 97 619.49 € HT 117 143.39 € TTC
- ATLANTIC ROUTE 122 949.25 € 147 539.10 € TTC

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres pour le choix du prestataire et décidant de retenir l'offre, la moins disante soit,

L'entreprise BOUCHER TP

Adresse: 15 Chemin du Granger - 33240 ST ANDRE DE CUBZAC

Montant : 96 676.80 € HT – 116 012.16 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché avec la société ci-dessus dénommée.

Dit que le montant de la dépense à engager au titre de ce marché sera imputé sur les crédits inscrits au

budget de la commune, chapitre 120

VOTE: Pour:

19 Contre : 0

Abstention: 0

2020/81 – DM 2020/82

ID: 033-213303415-20200907-DM3_2020-BF

Date de convocation :

33341

COMMUNE DE PUGNAC - Budget Communal M14

Commune

Code INSEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 19 15 Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés 19 VOTES: Contre Pour 19

31/08/2020

L'an deux mille vingt, le 07 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean ROUX, Maire.

Objet:

Objet : VIrement de crédits entre l'opération 129 et 120 pour l'accès au citystade (facture AGILIS)

Présents : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, FUSEAU Michaël, MAGNOL Pierre, GARD Daniel, VERSAUD Patrick, DUPIELLET Françoise, COUPAUD Catherine, HERR Séverine, TRILLES Carine, ROUSSEAU Michèle, DOUCET Corine, GARDERON Nahid, MARTIN Claude

Absents excusés : M. DUPERRIN Marc donne pouvoir à M. LANNES Jean-Louis

Mme MOREAU Nathalie donne pouvoir à Mme DUPIELLET Françoise

M. CHAZOT Nicolas donne pouvoir à Mme DOUCET Corinne M. COVIAUX Christian donne pouvoir à M. FUSEAU Mickaël

Secrétaire de séance : M. FUSEAU Mickaël

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2151-120 : Travaux Voirie		15.466.56 €		
D 21534-129: EXTENSION RESEAUX	15 466.56 €			
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles	15 466.56 €	15 466.56 €		
Total	15 466.56 €	15 466.56 €		
Total Général		0.00 €		0.00

Signataires:

Certifié exécutoire par M. Jean ROUX, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 09/09/2020 et de la publication le 09/09/2020.

A PUGNAC, le 09/09/2020

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire



50.0 ID: 033-213303415-20200907-DM4_2020-BF

33341

COMMUNE DE PUGNAC - Budget Communal M14

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Nombre de marrières en exercice 19 Nombre de membres présents 15 Nombre de suffrages exprimés 19 VOTES: Contre Pour 19 Date de convocation : 31/08/2020

L'an deux mille vingt, le 07 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean ROUX, Maire.

Objet:

Objet : Révision de crédits entre les comptes 678 autres charges exception. et 752 Revenus des immeubles pour frais

hébergement famille TRAVERS (arrêté de péril ordinaire)

Présents : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, FUSEAU Michaël, MAGNOL Pierre, GARD Daniel, VERSAUD Patrick, DUPIELLET Françoise, COUPAUD Catherine, HERR Séverine, TRILLES Carine, ROUSSEAU Michèle,

DOUCET Corine, GARDERON Nahid, MARTIN Claude

Absents excusés ; M. DUPERRIN Marc donne pouvoir à M. LANNES Jean-Louis

Mme MOREAU Nathalie donne pouvoir à Mme DUPIELLET Françoise

M. CHAZOT Nicolas donne pouvoir à Mme DOUCET Corinne M. COVIAUX Christian donne pouvoir à M. FUSEAU Mickaël

Secrétaire de séance : M. FUSEAU Mickaël

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 678 Autres charges exception.		10 000.00 €		
TOTAL D 67: Charges exceptionnelles		10 000.00 €		
R 752 : Revenus des immeubles				10 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits gestlon courante				10 000.00 €
Total		10 000.00 €		10 000.00 €
Total Général		10 000.00 €		10 000.00 €

Signataires:

Certifié exécutoire par M. Jean ROUX, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 09/09/2020 et de la publication le 09/09/2020

A PUGNAC, le 09/09/2020.

ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire

AFFAIRE TRAVERS

Cathy COUPAUD informe le conseil du dossier de relogement de la famille TRAVERS qui se compose de 6 enfants et 2 adultes.

Leur logement à ST URBAIN étant devenu dangereux et leur propriétaire M ROUTURIER Alex ne pouvant les reloger, la commune a dû faire face à ce relogement en urgence. Un arrêté de péril ordinaire a été pris, M ROUTURIER doit faire les travaux sous 2 mois et devra rembourser à la commune les frais engagés, soit pour le moment :

- L'Hôtel du Porche pour 1512 €
- Le GITE de Cezac pour 3 795 € avec la caution

2020/83 - Autorisation générale et permanente de poursuites au Comptable public

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'après chaque élection municipale, le Trésorier nous demande de l'autoriser à effectuer les poursuites en matière de recouvrement.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité,

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevances pour obtenir le recouvrement des créances locales;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité, de donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble du budget de la Commune de PUGNAC.

POUR: 19

2020/84 -DESIGNATION DELEGUE SDEEG (remplacement M DUMONT)

M DUMONT étant Vice Président au Syndicat d'Electrification est d'office représentant au SDEEG aussi il convient de désigner une autre personne.

Vu la constitution du Conseil Municipal de PUGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5711-11,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG),

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner 2 délégués titulaires pour siéger au SDEEG et de remplacer M. DUMONT Michel

Le Conseil Municipal décide :

De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la nomination des délégués.

Conformément à l'article L.5711-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un nouveau délégué pour siéger au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de PUGNAC

Désigne Mme DOUCET Corine née le 13/07/1972 domicilié 447 rue de cassillac – PUGNAC

Tél 06 19 10 89 34 doucet.christophe@neuf.fr

Et confirme M. GARD Daniel né le 10/09/1950 527 chemin de Noblet - PUGNAC

Tél 06 71 01 45 98 daniel.gard4@orange.fr

VOTE : Pour :

19

Contre: 0

Abstention:

2020/85 -GRAND CUBZAGUAIS, désignation d'un délégué COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Après délibération, le conseil municipal propose M Jean ROUX

Pour représenter la commune

POUR 19

PERSONNEL COMMUNAL

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Maire indique que Christèle AMBLARD ne souhaite plus travailler à l'agence postale communale.

Ne trouvant pas de remplaçante, Delphine GIRON se propose d'assurer les mercredis.

Une solution sera à trouver pour les congés.

2020/86 DEMISSION Marie MONTBOISSE

Le Maire informe le conseil de la lettre de démission de Marie MONTBOISSE, ce jour 7/09/2020.

Il a pris la décision d'accepter cette démission et a pris l'arrêté correspondant.

Pour son remplacement, le Maire propose Mme LABASSE Justine de TAURIAC qui avait postulé et qui remplit les conditions pour un contrat aidé PEC.

Le conseil est favorable et autorise le maire à signer tous les documents afférents.

POUR 19

Par ailleurs, il indique que le contrat aidé de Mme LY Audrey a pris fin.

Deux personnes sous contrat aidé sont recrutées pour faire face à l'augmentation du nombre d'enfants et aux règles sanitaires.

Mme MARTIN Ludivine

Mme MILLET Karine

POUR 19

CANTINE RPA

La cantine a ouvert le 31/08/2020 et accueille entre 12 et 14 personnes tous les jours (19 personnes sont inscrites au total). LA PLANCHA GOURMANDE livre le plat de résistance et le dessert pour 6 € , Mme COURBIN mise à disposition par la Communauté de Communes prépare les entrées et fait le service. La Mairie prend en charge les entrées et le café. Mme COUPAUD et Mme MARTIN élues du conseil municipal assurent l'intendance.

APPLICATION PANNEAUPOCKET

Nahid GARDERON présente l'application mobile à télécharger, « Panneau Pocket » qui est un système d'information pour la population. Après délibération le conseil municipal décide d'adhérer à cette proposition qui permettra d'alimenter le dossier des Labels.

Daniel GARD et M VERSAUD pensent que ce système ne permettra pas à tout le monde d'être au courant des manifestations sur la commune, ex les gens de passage...

Un panneau d'affichage électronique serait visible par tous.

AFFAIRE BRIAND

M ROUX fait l'historique de la vente de l'indivision BRIAND qui est sur un site en partie polluée.

Il rend compte de la réunion qui s'est tenue le 2/09 avec l'EPF, la DDTM, M MOLLET de la Sous-Préfecture et 2 des héritiers BRIAND avec des élus. Les héritiers étaient très mécontents et pour eux c'était la mairie qui bloquait le dossier. Il a fallu faire comprendre à la famille qu'ils avaient des obligations avant de vendre.

Une nouvelle réunion est programmée pour le 28/09

<u>Pour un plan d'action global</u> qui pourrait aboutir à la mise en œuvre du programme multigénérationnel souhaité :

- des enjeux sanitaires liées aux pollutions,
- de la possibilité d'augmenter la densité et les droits à construire dans le PLU,
- de la possibilité de permettre un prix de cession foncière acceptable.

TRAVAUX COURS D'EAU

Le Syndicat du Moron a sollicité la commune pour faire le point des travaux nécessaires en amont des cours d'eau de PUGNAC.

Les samedis 12 et 19/09 Monsieur le Maire en fera le tour accompagnés de MMES MOREAU, DOUCET, ROUSSEAU et M GARD.

PROJET DE CO-ACTIVITE SOLAIRE ET AGRICOLE AU FASSIER

M le maire transmet au nouveau conseil la demande de M LARRAT d'installer une ferme photovoltaïque sur sa propriété de 40 ha Au Fassier.

Afin de prendre une décision, le Maire propose de recevoir la Société EDP RENEWABLES qui gère ce dossier qui avait été repoussé après les élections.

La date du 17 septembre est arrêtée afin que la dite société présente au conseil municipal son projet de faisabilité. Le vote arrêté pour avis favorable ou défavorable au lieu lors du prochain conseil municipal du 5 octobre.

FORMATION DES ELUS

Le maire rappelle aux élus de s'inscrire au plus tôt pour une formation délocalisée sur PUGNAC effectuée par PROXIMA partenaire de l'association des Maires. Le secrétariat attend les souhaits des Elus.

2020/87 -ACHAT PARCELLE PASCOULON ZH 215

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été informé par la SAFER de la vente d'une parcelle de

74 a20 cadastré section ZH 215 pour la somme de 10 000 € à Pascoulon appartenant à M VIGE Yvon à La Communauté des Communes Latitude Nord Gironde.

Il précise que cette parcelle pourrait servir de compensation à la commune pour ses futurs projets.

Après un large débat, le conseil municipal est favorable à cet achat et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

La somme nécessaire à cette transaction est prévue au budget.

2020/88 DM 13 500 €

COMMUNE DE PUGNAC - Budget Communal M14

Code INSEE

Commune

DM 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 5

Nombre de memi	ores en e	xercice	19
Nombre de memi	ores prés	ents	15
Nombre de suffra	iges expr	imés	19
VOTES: Contro	9 0	Pour	19
Date de convoca	tion:	31/0	8/2020

L'an deux mille vingt, le 07 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean ROUX, Maire.

Objet

Objet : Révision de crédits pour l'acant de parcelle SAFER (compte 2111 opération 109 et compte 74121 avce virements entre sections)

Présents : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, FUSEAU Michaël, MAGNOL Pierre, GARD Daniel, VERSAUD Patrick, DUPIELLET Françoise, COUPAUD Catherine, HERR Séverine, TRILLES Carine, ROUSSEAU Michèle, DOUCET Corine, GARDERON Nahid, MARTIN Claude

Absents excusés: M. DUPERRIN Marc donne pouvoir à M. LANNES Jean-Louis

Mme MOREAU Nathalie donne pouvoir à Mme DUPIELLET Françoise

M. CHAZOT Nicolas donne pouvoir à Mme DOUCET Corinne M. COVIAUX Christian donne pouvoir à M. FUSEAU Mickaël

Secrétaire de séance : M. FUSEAU Mickaël

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023: Virement section investissement		13 500.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		13 500.00 €		
R 74121 : Dot Solidarité rurale				13 500.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				13 500.00 €
Total		13 500.00 €		13 500.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2111-109: Acquisition terrains		13 500.00 €		
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles		13 500.00 €		
R 021: Virement de la section de fonct				13 500.00 €
TOTAL R 021: Virement de la section de fonct.				13 500.00 6
Total		13 500.00 €		13 500.00 6
Total Général		27 000.00 €		27 000,00 €

Signataires:

Certifié exécutoîre par M. Jean ROUX, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 09/09/2020 et de la publication le 09/09/2020

A PUGNAC, le 09/09/2020.

ont signé les membres présents pour extrait conforme Le Maire



COURRIER Mme COVIAUX

Le Maire donne lecture au conseil de la lettre de Mme COVIAUX pour le stationnement gênant de la sage femme sur le trottoir. Ce problème a déjà été signalé à la gendarmerie.

M le Maire enverra un courrier à Mme KIRSCH, lors de son permis de construire, le stationnement avait été noté sur le parking de l'église et dans la rue des Anciens Combattants.

DIVERS

Mme DOUCET donne la composition du nouveau bureau du Syndicat du Moron, le Président est Pierre JOLY.

- -Severine HERR indique que l'Association BULLE D'AIR est dissoute aucun repreneur lors de l'assemblée générale. Elle souhaite distribuer l'avoir du compte à la coopérative scolaire de l'école primaire, aucune association étant dans le besoin. Les jeux ont été donnés à l'Asso des Jeux.
- -Elle fait partie d'un groupe de coureur sur PUGNAC qui se propose d'organiser un évènement
- « NETTOYAGE NATURE » sur la commune. Un circuit sera défini.
- « Les actions de ce genre se multiplient pour sensibiliser au problème des déchets abandonnés. **Nettoyer** la **nature** pour la soulager des déchets abandonnés par des consommateurs peu scrupuleux. Une date sera fixée pour cette initiative citoyenne »

Karine TRILLES demande quand le City stade sera opérationnel ? il est déjà utilisé mais il manque le marquage au sol. Beau succès.

Il faudrait prévoir des aménagements : rack vélo, bancs... Michaël FUSEAU précise que le projet est à réfléchir.

M LANNES précise qu'il faut penser à une barrière pour l'accès et une aire de retournement pour les pompiers.

Pierre MAGNOL a apprécié que les dirigeants du club de foot vienne voir les riverains pour savoir s'il n'y avait pas de nuisance.

M LANNES lui indique que c'est un gros problème... les troisièmes mi-temps jusqu'au petit matin...

Trop de boisson... Une réunion a eu lieu avec le Président et les entraineurs qui doivent faire remonter les problèmes.

Mme MARTIN souhaite prendre connaissance des livres de compte de l'Association Etienne Lucas pour vérification.

La mairie ne les détient pas, M DUMONT qui était commissaire aux comptes, visait les documents mais ne gardait rien.

Le maire rappelle que la pandémie, le manque d'effectif en cantine, les charges et les salaires ont occasionné un déficit important pour cette association. Les responsables bénévoles ont donné beaucoup de leur temps (repas à thème, lotos) et ont géré du mieux possible.

M GARD trouve que ces soupçons pour les membres de l'association sont intolérables.

Suite aux propos tenus par Madame MARTIN concernant la gestion de l'Association Etienne Lucas, Monsieur LANNES souhaite réagir. Il témoigne que Mesdames SANCHEZ ET FAUCHE ont assuré avec sérieux et beaucoup de disponibilité les permanences, les manifestations, les achats de matières premières et la gestion du personnel durant de nombreuses années. Il trouve que les remarques prononcées ne sont pas fondées.

Daniel GARD a été déçu par les élections au SMICVAL. Il avait été sollicité par Jean ROUX pour une Vice Présidence mais un appel de M GUINAUDIE lui a fait comprendre qu'un équilibre des territoires devait être conservé et que sa candidature était dérangeante.

Il souhaite avoir des renseignements sur la prochaine enquête du PLU qui se déroulera du 7/09 au 8/10. Le Maire précise qu'il a fait le tour de la commune avec M CHARLES Commissaire enquêteur.

M DUMONT rend compte au conseil des travaux d'agrandissement de la Mairie. Beaucoup de retard à cause du covid, d'un chef de chantier malade et de la fête. La chape de l'étage va être coulée.

M VERSAUD transmet la demande des habitants d'Augereau qui ont fait une pétition pour la vitesse excessive des véhicules et la dangerosité de la zone. La gendarmerie a été avisée à nouveau, une réunion sera programmée sur place avec le centre routier pour trouver une solution (chicanes....)

Mme DUPIELLET rend compte au conseil de la rentrée des classes, bien particulières cette année.

160 enfants en primaire et 85 en maternelle. Elle donne les dates des prochaines réunions des commissions scolaires.

La commission culture doit se réunir le mardi 8/09.

M FUSEAU indique que le Forum des Associations du 5/09 a été une réussite. Moins de participants dus très certainement à la situation sanitaire que nous traversons. Une soixantaine de personnes se sont déplacés. Une organisation différente sera prévue pour l'année prochaine.

FETE DE PUGNAC

M ROUX remercie le Club de Pétanque le Tennis et le Foot pour leur participation à la réussite de la Fête de PUGNAC malgré la Pandémie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.